

**SAF**

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

# 29<sup>e</sup> COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019

UNIVERSITÉ DE DROIT ET DE LA SANTÉ • AMPHI RENÉ CASSIN  
1, PLACE DELIOT - LILLE • MÉTRO PORTE DE DOUAI

## ÉTRANGERS: FICHIER LEUR LA PAIX!



© D. Lefilleul / lefigraphique@orange.fr



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

34 rue Saint-Lazare – 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Organisé par le Syndicat des avocats de France avec la participation de l'Ordre des avocats du barreau de Lille



# 29<sup>e</sup> COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

---

**LILLE, LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019**

**Université de droit et de la santé – Amphi René  
Cassin – 1 place Déliot - M° Porte de Douai**

## **ÉTRANGERS : FICHER LEUR LA PAIX !**

Les populations étrangères font depuis longtemps l'objet de mesures de contrôle et de surveillance et l'on retrouve dès l'ancien régime l'existence de registres relatifs au contrôle des étrangers.

Avec l'avènement de la société de surveillance numérique, les possibilités techniques de consignation d'informations sont virtuellement infinies : toute information peut être stockée, et pour une durée indéterminée.

Parallèlement à la multiplication des fichiers de tout type et de toute nature, ce sont désormais des questions liées à leur interconnexion qui sont soulevées, au niveau européen comme au niveau interne.

En droit des étrangers, de nouveaux textes, européens et internes, législatifs et réglementaires, ont permis la mise en place et l'utilisation massive de fichiers destinés à identifier, contrôler, éloigner et exclure. A tous les niveaux, le fichage intensif est devenu un outil de gestion des flux migratoires.

Ainsi, les dernières années ont vu la création de fichiers spécifiques pour les demandeurs d'asile, les mineurs, les étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, les personnes hébergées.

Au-delà de la boulimie de fichiers dont fait preuve le pouvoir exécutif et son administration, qui pose en soit de nombreuses questions, les multiples abus et détournements constatés quotidiennement dans le contentieux des étrangers amènent à la nécessité d'y réfléchir afin de préserver leurs droits fondamentaux.

Comment se défendre face à ce recueil massif de données à caractère personnel ? Y a-t-il des limites au fichage ? Existe-t-il un droit à l'oubli pour les étrangers ? Comment les personnes accompagnant les étrangers peuvent-elles s'assurer que leurs droits et libertés soient préservés ?



# ÉTRANGERS : FICHER LEUR LA PAIX !

## COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019

Université de droit et de la santé de Lille – Amphi René Cassin – 1 place Déliot – M° Porte de Douai

## PROGRAMME

### 8h30 – ACCUEIL DES PARTICIPANT-E-S

9h00 : Allocutions de bienvenue et d'ouverture du colloque

- Jean-Baptiste DUBRULLE, Bâtonnier de Lille
- Nicolas VANDEN BOSSCHE, Président SAF de Lille

### 10h00-12h30 : 1<sup>ère</sup> TABLE RONDE

#### QUELS FICHIERS POUR QUELS OBJECTIFS ?

**Modératrice : Flor TERCERO**  
Avocate au barreau de Toulouse

#### 1°) Des fichiers, pourquoi et pour quoi ?

Virginie GAUTRON, Maîtresse de conférences à l'université de Nantes

#### 2°) Quelles limites au recueil et à l'utilisation des fichiers ?

Marie-France MAZARS, Vice-présidente de la CNIL

#### 3°) Les fichiers et leurs utilisations en matière pénale

Vincent CHARMOILLAUX, Procureur, Syndicat de la magistrature

#### 4°) Les fichiers et le droit des étrangers

Flor TERCERO, Avocate au barreau de Toulouse

### DÉBAT AVEC LA SALLE

### 12h45-13h45 : DÉJEUNER SUR PLACE

### 14h-17h30 : 2<sup>ème</sup> TABLE RONDE

#### LES FICHIERS COMME OUTILS DE CONTRÔLE ET D'EXCLUSION DES ÉTRANGERS

**Modératrice : Cécile Madeline**  
Avocate au barreau de Rouen

#### 1°) Le fichage généralisé des étrangers

Christophe DAADOUCHE, Docteur en droit, Gisti  
Claire BRUGGIAMOSCA, Avocate au barreau de Paris

#### 2°) Un fichage des demandeurs d'asile : retarder la prise en charge et éloigner plus vite

Vincent SOUTY, Avocat au barreau de Rouen

#### 3°) Des fichiers pour faciliter l'éloignement

Sylvain GAUCHE, Avocat au barreau de Clermont-Ferrand

#### 4°) Conclusion

Arthur MESSAUD, La Quadrature du Net

### DÉBAT AVEC LA SALLE



# ÉTRANGERS : FICHER LEUR LA PAIX !

---

## COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2018

Université de droit et de la santé de Lille – Amphi René Cassin – 1 place Déliot – M° Porte de Douai

## PÉDAGOGIE

### **Objectifs pédagogiques**

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de fichage des personnes étrangères.

### **Compétences visées**

Amélioration des connaissances pratiques en droit des étrangers.

### **Public visé et prérequis**

Toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrats, avocats et juristes associatifs.  
Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

### **Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement**

Apports théoriques et pratiques.  
Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

### **Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au SAF, 34 rue Saint-Lazare, 75009 Paris  
Tél : 01 42 82 01 26 - E-mail : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)  
[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

**INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2019**

Nom : .....Prénom : .....  
Date et lieu de naissance (dépt) : .....  
Numéro SIRET : .....  
Adresse : .....  
CP.....Ville.....  
Tél.....E-mail.....  
Barreau ou activité professionnelle .....

- Participera au colloque de droit des étrangers du SAF à Lille le samedi 28 septembre 2019**
- Avocat adhérent SAF : 120 € TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 140 € TTC
- Avocat honoraire, retraité, associatif : 50 € TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles - inscription préalable auprès du SAF

**Les frais d'inscription ne comprennent pas le repas (buffet sur place).**

- Participera au déjeuner (en sus) : 20 €
- Règle la somme totale de ..... à l'ordre du SAF
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation sur le site du SAF et m'engage à le respecter

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation** : sept heures

**ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL !**

**Pour valider la formation**, Il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.